

Aviculteurs : la vaccination pour lutter contre la grippe aviaire



© 2023 Les Echos Publishing

Après quelques semaines d'accalmie sur le front de la grippe aviaire, qui ont d'ailleurs conduit les pouvoirs publics à abaisser le niveau de risque épidémiologique d'« élevé » à « modéré » sur l'ensemble du territoire national le 26 avril dernier, les cas de grippe aviaire ont malheureusement recommencé à flamber depuis début mai dans le Sud-Ouest du pays (75 élevages contaminés dans les départements du Gers, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques depuis le 4 mai dernier).

Vers une campagne de vaccination nationale

Pour lutter contre ce fléau devenu récurrent et de plus en plus insupportable pour les éleveurs, des recherches sur l'élaboration d'un vaccin sont menées depuis plusieurs mois en Europe, et notamment en France. À ce titre, deux vaccins expérimentés en France se sont révélés très efficaces sur les canards élevés pour le foie gras. En effet, il est apparu que les canards auxquels le virus avait été inoculé l'excrétaient très peu lorsqu'ils avaient été vaccinés avec l'un ou l'autre de ces candidats vaccins. En outre, selon la responsable du laboratoire national de référence de l'Anses pour l'influenza

aviaire, les canards vaccinés n'étaient « quasiment pas » contaminés par d'autres canards même quand ils étaient « en contact direct, dans le même parc et avec les fientes infectées ».

Ces bons résultats ouvrent donc la voie à une prochaine campagne de vaccination nationale. À ce titre, les pouvoirs publics devraient dévoiler leur stratégie en la matière au cours de ce mois de juin. Selon le ministère de l'Agriculture, à l'automne prochain, les canards pourraient être vaccinés en priorité, compte tenu de leur rôle actif dans la propagation du virus, ainsi que les poulettes futures pondeuses. De leur côté, les organisations agricoles des départements du Sud-Ouest demandent que la vaccination débute dès cet été. À suivre...

Le feu vert de l'OMSA

Confortant la position de la France, qui œuvre en faveur de la vaccination depuis plusieurs mois, l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) recommande à ses États membres d'envisager « la vaccination comme un outil complémentaire de contrôle de la maladie » et de reconnaître l'absence de « conséquences négatives sur les échanges commerciaux ». Ainsi, les pays importateurs de volailles ne pourront pas faire valoir un risque d'entrave au commerce au motif que les animaux vaccinés pourraient véhiculer le virus à bas bruit.

© 2023 Les Echos Publishing